

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du 1er juillet 2021

nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
64	41	14	55

Convocation en date du
21/06/21
date d'affichage
12 JUIL. 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 1er juillet, le Conseil de GrandSoissons Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT

PRESENTS

Mesdames Lemoine, Devillers, Pesce représentée par M Désumeur, Goret, Fertton-Herpe, Deville-Cristante, Parisot représentée par M Hanse, Zanutto représentée par Mme Pelletier, Platrier, Coupey, Boureux, Billecoq, Voyeux, Pelletier, Lechef représentée par Mme Billecoq, Juvigny représentée par M Faucon, Laluc, Lemaitre représentée par Mme Laluc, Cliquot représentée par M Désumeur.

Messieurs Mathaut, Carré représenté par M Couteau M, Montaron, Bézin, Seruzier, Svrcek, Platrier, Marchal Corneille, Bernard Dumaire, Caudron, Couvreur, Deram, Leroux, Grando, Bobin, Lalys, Lallier, Crémont, Bonnaud, Vanier, Hanse, Engrand représenté par M Bonnaud, D'Hiver représenté par Mme Platrier, Tordeux P représenté par M Vanier, Louvet représenté par Mme Deville-Cristante, El Mahdali, Droux représenté par Mme Boureux, Faucon, Dogmaz, Boukhalfa représenté par Mme Coupey, Lange, Couteau M, Dedier, Desumeur, Tordeux N.

Secrétaire de séance : Monsieur Platrier

CC/2021/141	rapporteur
Habitat et gens du voyage	P DERAM
Etude d'impact environnemental de la ZAC « Sous-Clémencins » à Crouy / Bilan de la participation du public par voie électronique	

I. Contexte

Par délibération n°26 du 17 mars 2016, GrandSoissons Agglomération approuvait le dossier de création de la ZAC « Sous-Clémencins » à Crouy, en vue de la réalisation d'un écoquartier à vocation d'habitat.

Une première étude d'impact environnemental et son complément afin de tenir compte de l'extension du périmètre prévisionnel de la ZAC a été réalisée en 2014 et transmise à l'Autorité environnementale. Cette dernière a rendu un avis sur cette étude d'impact le 16 avril 2014. Tenant compte des remarques formulées, GrandSoissons Agglomération a réalisé des études complémentaires au cours de l'année 2014 sur la qualité de l'air et sur les nuisances acoustiques. Elle a adressé un mémoire en réponse à l'autorité environnementale en date du 29 janvier 2015. L'ensemble du dossier d'étude d'impact a fait l'objet d'une mise à disposition du public du 6 au 27 avril 2015. Le bilan en a été tiré par délibération n°14 du 2 juillet 2015.

En 2019, des compléments ont été apportés à l'étude d'impact par la SEDA, concessionnaire de l'aménagement de la zone par délibération du 6 juillet 2017, puis transmise à la Mission régionale

d'autorité environnementale (MRAE) par courrier du 04 mars 2020. La MRAE a émis un nouvel avis sur cette étude d'impact le 16 juillet 2020. Afin d'y répondre, un second mémoire en réponse lui a été adressé par la SEDA par courrier du 18 mai 2021.

Enfin, une participation par voie électronique (PPVE) a été organisée, du 17 mai au 18 juin 2021 afin que le public puisse à nouveau formuler ses remarques et/ou questions sur l'étude d'impact de la ZAC.

II. Modalités d'organisation de la participation du public par voie électronique

Le public a été informé de la PPVE par :

- Affichage d'un avis en mairie de Crouy depuis le 30 avril 2021 et pendant toute la durée de la PPVE,
- Affichage d'un avis au siège de GrandSoissons Agglomération depuis le 30 avril 2021 et pendant toute la durée de la PPVE,
- Publication d'une brève d'information sur le site internet de GrandSoissons Agglomération le 30 avril 2021,
- Publication d'une annonce dans le journal « L'Union », le 30 avril 2021,
- Publication d'une annonce dans le journal « L'Aisne Nouvelle », le 29 avril 2021.

Pendant cette période, le public a pu :

- Consulter le dossier complet d'étude d'impact environnementale du projet :
 - sur le site internet de l'agglomération,
 - au siège de GrandSoissons Agglomération, aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Formuler ses remarques, observations ou questions :
 - sur le registre dématérialisé mis à leur disposition en ligne
 - au siège de GrandSoissons Agglomération, aux heures et jours habituels d'ouverture via ce même registre dématérialisé,
 - par courriers électroniques à l'adresse habitat@agglo-soissonnais.com

Le dossier mis à la disposition du public dans le cadre de cette participation par voie électronique comprenait :

- Etude d'impact environnemental (2012)
- Etude d'impact environnemental complémentaire (2014)
- Avis de l'autorité environnementale (16 avril 2014)
- Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale (2 janvier 2015)
- Délibération du 02/07/2015, tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact environnemental
- Etude d'impact environnemental complémentaire (2019)
- Avis de l'autorité environnementale (16 juillet 2020)

- Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale (18 mai 2021)
- Résumé non technique (mis à jour en mai 2021)

III. Bilan de la participation du public par voie électronique

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, **aucune remarque, observation ou question n'a été formulée** via le registre dématérialisé mis à disposition en ligne et au siège de GrandSoissons Agglomération, ni par courriers électroniques, ni par courrier postal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants,

Vu le schéma directeur ou le schéma de cohérence territoriale approuvé le 11 décembre 2012,

Vu la délibération n°19 du 12 décembre 2013, déclarant d'intérêt communautaire le projet de Zone d'Aménagement concerté à vocation d'habitat au secteur « Sous Clémencin » à Crouy,

Vu la délibération n°19 du 13 février 2014 définissant les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact,

Vu la délibération n°14 du 2 juillet 2015 tirant la synthèse de la procédure de mise à disposition du public de l'étude d'impact,

Vu l'étude d'impact et ses compléments de 2014,

Vu l'avis sur l'étude d'impact de l'autorité environnementale en date du 16 avril 2014,

Vu les compléments de 2019 à l'étude d'impact,

Vu l'avis de la MRAE sur le complément à l'étude d'impact de l'autorité environnementale en date du 16 juillet 2019,

Vu le mémoire en réponse du 18 mai 2021,

Il est proposé au conseil Communautaire d' :

- **APPROUVER** le bilan de la participation par voie électronique du public sur l'étude d'impact de la ZAC « Sous-clémencins » à Crouy.

Avis favorable de la Commission « Habitat et Gens du Voyage » du 19 mai 2021

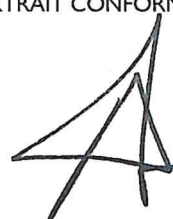
**AVIS FAVORABLE DU BUREAU
A L'UNANIMITE**

Après délibération, le Conseil Communautaire ADOPTE le présent dossier

selon vote ci-dessous

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
55	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et années sus-dits
Et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME


Grand-Soissons Agglomération
Le Président
A. CREMONT
★

Accusé de réception en préfecture
002-240200477-20210701-21_01845-DE
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

GRANDSOISSONS AGGLOMÉRATION
Copie conforme
Rendue exécutoire après
visa de la Sous-Préfecture
en date du : 12 JUL. 2021